

# LES ÉTAPES D'INSTRUCTION DE MON PROJET DE CONSTRUCTION

par le service ADS (Autorisation des Droits du Sol)

## LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES :

Amberieu en Bugey, Ambronay, Ambutrix, Argis, Bettant, Blyes, Bourg Saint-Christophe, Briord, Charnoz sur Ain, Château-Gaillard, Chazey sur Ain, Clezieu, Douvres, Faramans, Joyeux, l'Abergement de Vairey, Lagnieu, le Montellier, Leyment, Lhuis, Lomprnas, Loyettes, Montagnieu, Ordonnaz, Pérouges, Rignieux le Franc, Saint-Denis en Bugey, Saint-Eloi, Saint-Jean de Niois, Saint-Maurice de Gourdon, Saint-Maurice de Remens, Saint-Rambert en Bugey, Saint-Sorlin en Bugey, Saint-Vulbas, Sainte-Julie, Sault-Brenaz, Serrières de Briord, Souclin, Tenay, Torcieu, Vaux en Bugey, Villebois et Villieu-Loyes-Mollon.

## LISTE DES COMMUNES INSTRUITES PAR LEUR COMMUNE OU LA DDT 01 :

Arandas, Bénonces, Chaley, Canand, Innimond, Marchamp, Meximieux, Nivolle-Montgriffon, Oncieu, Seillonnaz.



1

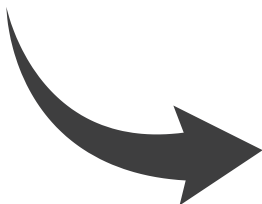
### DEMANDEUR / VOUS :

#### DÉPÔT DU PROJET FINALISÉ EN MAIRIE OU SUR LE SITE INTERNET SVE\*

\* Le dispositif de saisine par voie électronique (SVE) permet le dépôt des demandes de permis de construire sous forme dématérialisée.



+ D'INFOS SUR LE DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ



2

### VOTRE MAIRIE :

#### FOURNITURE D'UN RÉCÉPISSÉ AU DEMANDEUR

#### ENVOI DU DOSSIER POUR AVIS AUX GESTIONNAIRES DES RÉSEAUX ET SERVICES

La commune est l'interlocuteur unique et porte d'entrée du dépôt et du suivi de l'instruction.



3

### LE SERVICE ADS DE LA CCPA INSTRUCTION DE LA DEMANDE

- ✓ Vérification du respect des règles d'urbanisme
- ✓ Fait les consultations obligatoires et facultatives
- ✓ Consulte si besoin le CAUE de l'Ain sur l'aspect architectural et paysager en vue d'une bonne intégration
- ✓ Demande l'avis des élus de la commune
- ✓ Compilation des règles d'urbanisme et des avis reçus
- ✓ Proposition renvoyée au Maire pour signature



### DOSSIER COMPLET



### 4. VOTRE MAIRIE :

#### NOTIFICATION DE LA DÉCISION FINALE PAR COURRIER.



### DOSSIER INCOMPLET

#### LE DEMANDEUR / VOUS : 3 MOIS POUR COMPLÉTER ET RÉGULARISER LE DOSSIER.

- ✓ Dépôt des compléments par vos soins en Mairie
- ✓ Réinstruction des compléments par le service ADS



5

### DEMANDEUR / VOUS :

#### AFFICHAGE DE MON AUTORISATION

#### ATTENTE DE LA FIN DES DÉLAIS DE RECOURS

#### LANCEMENT DES TRAVAUX